2026/038

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500648-20260709-2026_038-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de La Chapelle de Brain

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/07/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de La Chapelle de Brain
Le : 09/07/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 9 Juillet à 19:15, le Conseil Municipal de la Commune de La Chapelle de Brain s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORISOT Yohann, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 03/07/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 03/07/2026.

Présents : M. MORISOT Yohann, Maire, Mmes : FONTAINE VILLERIO Virginie, GAUVIN-GEFFLOT Emilie, GUEMENE Laurence, HEUZÉ Céline, LEFEVRE Marie-Christine, MARTEL Jeannick, MEHA Déborah, MOREL-SOGLIUZZO Nathalie, MM : BISSON Benoit, DAVAL Rodolphe, KERAVEL Bruno, MOUROUX Grégoire, RANDONNET Sébastien

Excusé(s) : M. DANET Tony

A été nommé(e) secrétaire : Mme HEUZÉ Céline

2026/038 – Redon Agglomération : convention pour la mise à disposition de cartables numériques pour les conseillers communautaires titulaires et suppléants

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de mise à disposition de cartables numériques destinés aux élus communautaires titulaires et suppléants mise en oeuvre par Redon Agglomération dans une démarche de mutualisation des moyens. Ce dispositif consiste sur la mise à disposition d'ordinateurs performants avec installation d'un pack logiciel. L'achat du matériel et des logiciels est pris en charge à 100% par Redon Agglomération ainsi que les prestations de service de préparation, de sécurisation du cartable numérique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- ACCEPTE le projet de convention pour la mise à disposition du "cartable numérique" pour M. le Maire en sa qualité de conseiller communautaire titulaire ainsi qu'à Mme Nathalie MOREL-SOGLIUZZO, conseillère communautaire suppléante, au sein de Redon Agglomération,
- AUTORISE Monsieur le Maire et Madame MOREL-SOGLIUZZO à signer la convention des services avec Redon Agglomération ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures
Pour copie conforme :
En mairie, le 10/07/2026

Le Maire
Yohann MORISOT

MAIRIE DE LA CHAPELLE DE BRAIN 35

Secrétaire de séance
Mme HEUZÉ Céline

Publicité des actes de la commune par publication papier le